

pas que la piece s'achevât : la toile fut baissée à l'instant. Le 26, la cour a pris le deuil pour la mort de S. M. très-chrétienne : le roi a évité de prendre aucun divertissement ces jours-ci ; & une morne tristesse continue à regner dans tous les rangs des citoyens.

L'envoi des lettres de créance à M. Chauvelin n'a point levé la difficulté de formalité. Déjà précédemment M. Chauvelin ayant fait parvenir à Milord Grenville une note, pour communiquer les ordres, qu'il avoit reçus du conseil-exécutif de France, relativement à la nouvelle loi *concernant les étrangers arrivant dans la Grande-Bretagne*, & y ayant de nouveau pris, comme délégué du gouvernement François, la qualité de *ministre-plénipotentiaire de la république Française*, le secrétaire-d'état Britannique lui renvoya son mémoire avec la petite note suivante.

*D'après la notification formelle, que le soussigné a déjà eu l'honneur de faire à M. Chauvelin, il se trouve obligé de lui renvoyer le papier ci-joint, qu'il a reçu ce matin de sa part, & qu'il ne peut considérer que comme étant totalement inadmissible, M. Chauvelin s'y qualifiant d'un caractère, qu'on ne lui reconnoît point.*

Cependant sur l'affaire principale, Milord Grenville s'expliqua quinze jours après en ces termes.

*Whitehall, ce 18 Janvier 1793. J'ai examiné, monsieur, avec la plus grande attention le papier, que vous m'avez remis le 13 de ce mois. Je ne puis vous dissimu-*